

Sommaire, novembre 1904

Le Couronnement.....	241
Légèreté	249
L'Almanach de Notre-Dame.....	250
Un soir de Toussaint.....	251
Notre-Dame du Suffrage.....	255
Précis historique du Sanctuaire de Notre-Dame du Très-Saint-Rosaire, au Cap-de-la-Madeleine	259
Prière	264
Lettre adressée aux journaux par le R. P. Supérieur, à la suite des fêtes du Couronnement	265
Prières et actions de grâces.....	267
Le Rosaire	278
Souscriptions pour restaurer et orner le Sanctuaire.....	279
Recommandations aux prières.....	281
Faveurs obtenues	281
Nécrologie.....	281

L'abonnement peut commencer à toute époque de l'année.

L'adresse imprimée indique la date où finit l'abonnement : ainsi **Jan. 04**, après un nom, signifie que l'abonnement est dû depuis jan. 1904.

Le *Directeur* doit être immédiatement prévenu de tout changement d'adresse, et, en le faisant, on ne doit jamais omettre d'indiquer clairement le **nom du bureau de poste que l'on quitte**.

Que toute irrégularité dans la réception des *Annales* soit signalée sans retard au Directeur, spécifiant quel numéro est en défaut.

Pour des raisons multiples, prière, autant que possible, de ne pas envoyer des timbres-poste.

N.B.—Les envois d'argent seront faits de préférence par Bons et Mandats de poste ou par chèque de banque.—Si le chèque est fait payable à une banque des Etats-Unis, il faut ajouter **vingt-cinq centins** à la somme expédiée afin de couvrir les frais d'es-compte. Nous conseillons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent ; c'est le moyen d'en éviter la perte.

Toute correspondance doit être adressée, et tout chèque ou mandat doit être fait payable aux

ANNALES DU TRES SAINT ROSAIRE,

Cap-de-la-Madeleine,

Qué.